

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
23/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, M. LORQUET, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme SAMZUN, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme ROBIC, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. JOUANJEAN, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 • 13 • Acquisition de la parcelle AL n°1215 sise boulevard Roger Le Port

Par courrier en date du 10 octobre 2023, ESPACIL a proposé de céder à la ville de Larmor-Plage, à titre gratuit, la parcelle AL n°1215 d'une contenance de 164 m² située boulevard Roger Le Port. Cette parcelle est actuellement affectée à la voirie.

Vu le courrier d'ESPACIL en date du 10 octobre 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** l'acquisition de la parcelle AL n°1215 appartenant à ESPACIL à titre gratuit, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à cette acquisition.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 23 avril 2024

LE MAIRE

Patrice VALTON

